

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/114  
12 novembre 2001

(01-5698)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Quatrième session  
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: français

## RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Déclaration de S.E. Mme Hadja Mariama Déo Baldé  
Ministre du commerce, de l'industrie et  
des petites et moyennes entreprises

Permettez-moi, tout d'abord de m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'exprimer au nom de ma délégation, notre profonde gratitude au peuple et au gouvernement de l'État du Qatar pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette belle cité de Doha.

Je voudrais également vous féliciter pour la manière dont vous dirigez les travaux de cette quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, et nous espérons que la conclusion de nos travaux tiendront pleinement en compte les préoccupations manifestées par les pays en développement en général, particulièrement les moins avancés d'entre eux.

À la République populaire de Chine, pays ami de la Guinée qui nous rejoint au sein de l'OMC, ma délégation lui adresse ses chaleureuses félicitations. Cette présence achève de conférer à notre Organisation son caractère universel.

Ma délégation se réjouit de la tenue de cette quatrième Conférence ministérielle à un moment difficile pour l'économie mondiale, et à un moment où les PMA sont de plus en plus marginalisés dans le système commercial multilatéral.

En effet, plus que d'autres, les PMA sont confrontés aux problèmes d'intégration dans l'économie mondiale, car ils ont le fardeau de la dette, le manque de capacité de production et d'exportation, et à cela s'ajoute, pour la plupart d'entre eux, les contraintes liées à l'ajustement structurel.

Pour son intégration dans l'économie mondiale, mon pays est profondément attaché aux règles et aux principes du système commercial multilatéral érigé par l'OMC.

C'est pourquoi, la Guinée tient à faire du commerce un instrument de croissance et de réduction de la pauvreté, dans le cadre d'une stratégie de développement durable.

Mais pour ce faire, il est nécessaire de prendre en compte les préoccupations réduisant l'aptitude des PMA à prendre une part plus active dans le système commercial multilatéral.

Nous pensons alors qu'il est temps de trouver les solutions aux problèmes de la mise en œuvre des Accords de l'OMC, telle que relancée par le groupe des pays ACP.

La consolidation du traitement spécial et différencié en faveur des PMA sur la base d'engagements fermes ne peut être refusée à nos pays, dans la mesure où le traitement spécial et différencié est partie intégrante des différents Accords de l'OMC.

Pour conforter l'image de l'OMC et la confiance de nos opinions publiques dans le système commercial multilatéral, nous souhaitons que soit accordée la demande de dérogation ACP-UE.

Le renforcement des capacités et l'assistance technique que nous attendons de l'OMC doivent être accrus pour pallier les insuffisances multiples, qui empêchent nos pays de tirer pleinement profit des accords existants.

C'est le lieu de se féliciter de l'élargissement du projet pilote du cadre intégré, dont la mise en œuvre que nous appelons de tous nos vœux, constitue pour nous une priorité.

Les initiatives relatives à l'accès au marché des produits originaires des PMA doivent être poursuivies et améliorées. Ainsi les initiatives européennes "Tout sauf armes" et l'AGOA des États-Unis d'Amérique sont particulièrement encourageantes pour les PMA.

Mais, un accès au marché consolidé et significatif de nos produits agricoles devrait être encouragé, ainsi que la suppression des subventions à l'exportation qui faussent le marché international des produits agricoles, et rendent inéquitable le système commercial multilatéral.

En ce qui concerne les ADPIC, nous lançons un appel pressant à tous les Membres, afin qu'ils n'utilisent pas cet accord comme élément de protectionnisme et qu'ils n'empêchent pas les malades des pays en développement d'avoir accès aux médicaments.

Aujourd'hui, le problème du VIH/SIDA est devenu un problème de santé publique, et il concerne tous les pays du monde, mais surtout les pays les plus pauvres d'Afrique.

À cet égard, il nous semble urgent de trouver l'équilibre entre la question de la santé publique et les ADPIC en se fondant sur l'option 1 du projet de Déclaration ministérielle.

Pour ma délégation, il est nécessaire de pleinement mettre en œuvre l'article 66:2 de l'ADPIC sur le transfert de technologie. Car, sans capacité de production, l'exportation n'est pas possible.

Il est également nécessaire de mettre en œuvre le mode 4 du commerce des services, qui empêche nos populations de se déplacer, et de faciliter l'accès au marché lié à cet accord.

La situation particulière des PMA de l'Afrique leur fait l'obligation de se regrouper dans des ensembles sous-régionaux pour promouvoir les échanges entre eux, et faire face à la marginalisation croissante dont ils sont l'objet.

Pour ces raisons, les ensembles sous-régionaux ont besoin de toute l'attention à l' OMC.

Enfin, ma délégation appuie la déclaration du groupe des PMA, les pays ACP, et le groupe africain.

---